

Communauté de Communes  
de l'Agglomération de Longwy

**CONSEIL**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU 22 JANVIER 2015**

**Etaient présents**

Mmes BERTIN (à compter du point 2.3), COLIN, ETIENNE (à compter du point 2.3), FELKAR, FOSTY, INIAL (à compter du point 2.3), INVERNIZZI, PALA (à compter du point 2.3), SOHYER, TOZZO,

MM ACETI, ADNET, AGOSTINI (à compter du point 2.3), ARIES, BASSO, BLANGUERIN, BOURGUIGNON, BOUZAD (à compter du point 2.3), BRIER, CLAEYS, DANLOY, DE CARLI, DIDELOT, DURIEZ, FIZAINE, FOURNEL (à partir du point n°4), GIOVANARDI, HERBAYS, HOCHSTRASSER, HUARD (jusqu'au point n°7), JACQUE, JACQUET, LOT, MARINI, MARTEAU, PALUSZKIEWICZ, PIERMANTIER, PIGNOT, PLUVINET, RAULET, RAULLET, RIGHI, ROUSSEAU, ZOLFO

**Excusés**

Mme Charpentier : donne pouvoir à M. De Carli

M. Allieri : donne pouvoir à M. Basso

M. Bagaglia : donne pouvoir à M. Zolfo

Mme Leclerc : donne pouvoir à M. Marini

M. Huard : donne pouvoir à M. Marteau à compter du point n°8

Monsieur le Président ouvre la séance à 19H05. Le quorum a été réuni tout au long de la séance.

Le Président présente ses vœux aux élus et à leur famille

Il demande ensuite à l'assemblée de respecter une minute de silence à la mémoire des victimes des attentats du 7 janvier 2015, dont certaines faisaient partie des forces de l'ordre.

Le Président signale que le courrier distribué aux 21 maires de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy explique que les adjoints ou conseillers municipaux ayant une délégation, qui ne sont pas délégués communautaires, peuvent être membres à titre consultatif des commissions en rapport avec leurs responsabilités.

Un autre courrier évoque le développement de la médiathèque intercommunale et propose notamment la prise en charge par la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy du coût du transport d'une classe par commune.

Le Président souhaite voir se développer des relations avec les autres médiathèques ou bibliothèques du territoire afin de créer une synergie.

M. Jacque propose de voter une motion contre la fermeture de la ligne Longwy Thionville Beival

Le Président propose d'en discuter à la fin de l'ordre du jour. Il constate cependant l'absence d'un texte.

Le Président signale qu'un point a été ajouté (rapport remis sur table) concernant les modifications des conditions de vente d'un terrain ZAC de Mexy au SITRAL.

La Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy a reçu l'estimation des domaines mardi 19 janvier, et un accord a été trouvé avec le SITRAL. Le Président considère qu'il est très important de passer ce soir ce point supplémentaire.

Aucune opposition ne s'étant manifestée, ce point sera traité au cours de la séance.

- Installation des conseillers communautaires titulaire et suppléant représentant la commune de Villers la Montagne.

Le conseil communautaire prend acte de la désignation de M. Xavier Paluzkiewicz en tant que conseiller communautaire, et de Mme Valérie Cadier, en tant que suppléante, pour la commune de Villers la Montagne, et constate que l'assemblée délibérante est désormais au complet avec 48 membres.

#### 2.1 Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy au sein du Syndicat Mixte du SCOT Nord Meurthe et Mosellan

Monsieur le Président propose que M. Paluzkiewicz soit titulaire, et Mme Cadier suppléante.

*Le conseil communautaire prend acte des candidatures uniques déposées pour chacun des postes à pourvoir (le candidat au poste de suppléant se présentant en sa qualité de conseiller municipal) et dit que les nominations prennent effet immédiatement, sans vote, lecture en étant donnée par le Président.*

#### 2.2 Représentation de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy au SMTOM de Villerupt

Le Président propose la candidature de M. Paluzkiewicz en tant que délégué titulaire en remplacement de Mme Benedetti.

*Le conseil communautaire prend acte de la candidature unique de M. Paluzkiewicz et dit que sa nomination prend effet immédiatement, sans vote, lecture en étant donnée par le Président.*

#### 2.3 Composition de la commission travaux

Arrivée de Mme Etienne à 19h15

Le Président propose que M. Paluzkiewicz remplace Mme Benedetti, qui n'est plus conseillère communautaire, à la commission « tourisme, sentiers de randonnée, golf, gens du voyage, travaux »

M. Paluzkiewicz fait part de son souhait de siéger plutôt à la commission « finances ».

Le Président indique que le règlement intérieur ne le permet pas pour l'instant. Il rappelle toutefois que les cinq commissions sont ouvertes aux conseillers municipaux des communes membres, ce que permet le CGCT.

Mme Felkar propose de démissionner de la commission « finances » et de céder sa place à M. Paluzkiewicz.

Elle siègera en commission « travaux ».

Arrivées de Mmes Inial, Bertin et Pala à 19h20

Arrivées de MM. Agostini et Bouzad à 19h23.

Le conseil communautaire prend acte des candidatures de Mme Felkar à la commission « tourisme, sentiers de randonnée, golf, gens du voyage, travaux » et de M. Paluzkiewicz à la commission « finances, affaires administratives, compétences, projet de territoire, partenariat avec les communes, ruralité »

*Leur nomination prend effet immédiatement, lecture en étant donnée par le Président.*

- Approbation du procès verbal du conseil du 4 décembre 2014

M. Basso fait remarquer qu'il a quitté la séance à la question 26, et que cela n'a pas été noté dans le procès verbal.

*Le procès-verbal n'appelant aucune autre remarque, il est approuvé à l'unanimité.*

4 et 5. Débat d'orientation budgétaire des budgets principal et annexes  
Débat d'orientation budgétaire budget annexe de l'eau

Le Vice Président, Robert Bourguignon, présente ce rapport.

Chiffres prévisionnels pour 2015

Budget principal

Fonctionnement : 18 380 497.97€

Investissement : 6 978 229.72€

Budget annexe « ordures ménagères »

Fonctionnement : 7 624 066.05€

Investissement : 686 881.40€

Budget annexe « maison de la formation »

Fonctionnement : 716 457.98€

Investissement : 2 146 564.94€

Budget annexe « développement économique »

Fonctionnement : 2 983 426.50€

Investissement : 2 170 038.25€

Budget annexe « golf » :

Fonctionnement : 1 066 142.21€

Investissement : 4 743 430.66€

Taux de TEOM (inchangé) : 5.29% sauf Longwy (5,46%)

Fiscalité locale (inchangée) :

TFB : 6.58%

TH : 8.19%

CFE : 6.67%

TFNB : 10.46%

Le budget 2015 est présenté avec l'objectif de stabilité fiscale, TEOM comprise, et un recours à l'emprunt limité afin de mobiliser les capacités d'autofinancement en prévision des futurs investissements dont essentiellement le centre nautique (équipement neuf ou réhabilitation de l'existant)

Il est aussi important de pouvoir engager sur le budget principal les crédits nécessaires à la reconstruction et l'extension de l'aire d'accueil des gens du voyage de Longwy-Longlaville (1 080 000€ TTC), à la création de l'aire de grand passage (200 000€ TTC). 750 000€ TTC seront nécessaires pour les travaux concernant les sentiers cyclo pédestres.

Les autres dépenses concernent :

- L'aménagement de la voie d'entrée à l'emprise Senelle gare qui mène également au golf (270 000€)
- Un fonds de concours de 132 769€ à la ville de Mont Saint Martin pour la réalisation de la voie de desserte du commissariat de police
- Un fonds de concours de 300 000€ (à raison de 100 000€ par site) pour l'aide à la réalisation de 3 terrains familiaux pour les communes qui souhaiteraient en créer un.

Il convient également d'engager les crédits nécessaires pour maintenir les piscines en bon état.

La section de fonctionnement présente une hausse de 15% par rapport au BP 2014. Ces prévisions doivent être appréhendées au regard de l'évolution des charges de personnel liée à l'intégration de 30 agents supplémentaires (personnels piscines et SMI) dans l'effectif de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy, et de l'ensemble des charges de fonctionnement et d'entretien des équipements nautiques que la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy a pris en gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

A noter également que la contribution du budget principal aux budgets annexes est moins importante qu'en 2014 : 5 542 739.52€ contre 6 026 739.52€ prévus initialement en 2014.

En matière de recettes, l'essentiel des ressources provient de la fiscalité. Les bases ne sont pas encore connues mais les prévisions réalistes permettent d'envisager le financement des budgets annexes. Dès leurs notifications, les montants seront éventuellement ajustés.

#### *Budget annexe « ordures ménagères »*

La contribution du budget principal est maintenue à 3 526 739.52€

Il n'y a pas de majoration de taux de la TEOM

Les principales dépenses concernent l'acquisition de conteneurs semi enterrés, de bacs roulants pour les OM, le tri sélectif et les cartons, et de bornes d'apport volontaire pour le papier et le verre.

Des travaux sont également engagés sur la déchèterie pour la mise en place d'un pont bascule (130 000€)

#### *Budget annexe « maison de la formation »*

Les dépenses concernent désormais essentiellement des travaux axés sur l'accessibilité et la sécurité du bâtiment.

Le montant des travaux s'élèverait à 1 267 362.00€

Un recours à l'emprunt sera nécessaire mais pourra être réduit dans l'hypothèse de l'attribution d'une subvention au titre de la DETR.

#### *Budget annexe « développement économique »*

Le budget annexe « développement économique » section de fonctionnement est marqué par une augmentation significative de la contribution du budget principal à 1 100 000€, et une augmentation des charges d'amortissements liés en partie à l'intégration du patrimoine du SMI.

Les dépenses d'investissement concernent essentiellement la remise en état de l'éclairage public sur les zones du PIA (200 000€), ainsi que le remboursement des emprunts du SMI.

#### *Budget annexe « golf »*

Avec la fin des travaux, le parcours 18 trous devrait être livré et la DSP attribuée pour le second semestre 2015.

La contribution du budget principal au budget annexe golf est ainsi limitée à 300 000€.

Les dépenses d'investissement concernent principalement la mise en œuvre d'une vidéo surveillance (25 000€) et l'acquisition d'une licence IV (15 000€)

#### *Budget annexe « ZAC de Mexy »*

Pour faire face au déficit généré par les charges financières, un virement du budget principal est envisagé à hauteur de 616 000€ couvrant 2 années.

La vente du terrain au SITRAL rapportera 335 000€ mais le versement sera étalé sur 10 ans.

M. Bourguignon précise que l'orientation budgétaire proposée se veut être un budget sans augmentation fiscale (pas d'augmentation de la TEOM, pas de modification des impôts).

Il traduit également la volonté de mobiliser les capacités d'autofinancement en prévision de l'investissement important envisagé de la réalisation d'un centre nautique (équipement neuf ou réhabilitation de l'ancien).

Par ailleurs c'est aussi un budget qui fait preuve de solidarité, en maintenant le niveau de contribution aux budgets annexes, en augmentant le niveau des subventions, en maintenant la dotation de solidarité, l'affectation du FPIC selon le droit commun, et ainsi que le fonds de concours aux communes qui complètent la dotation de solidarité.

*Budget annexe « eau »*

Fonctionnement : 1 123 934,31€

Investissement : 717 517,13€

L'exercice 2015 montre que sans évolution dans les ventes que cela soit en direction des grands consommateurs de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy, ou à usage domestique, une augmentation du tarif de l'eau doit être programmée.

M. Basso constate que la baisse de la dotation de solidarité est compensée par l'augmentation du FPIC.

Il rappelle que la commune de Lexy a toujours été contre la redistribution de la dotation de solidarité aux communes membres de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy.

Il estime par ailleurs que les critères de répartition du FPIC en fonction du potentiel financier des communes doivent être revus.

Il remarque par ailleurs que la commune de Mont Saint Martin se voit attribuer un fonds de concours de 132 769€ correspondant à une aide à la réalisation de la voie de desserte du commissariat de police de l'agglomération, alors que le fonds de concours pour la voirie de la gendarmerie a été refusé à la commune de Lexy en 2008.

La commune de Lexy réclamera donc le même montant à titre de dédommagement.

Elle demandera également un fonds de concours pour la voirie d'accès au futur hypermarché Leclerc.

Pour ce qui est du budget annexe « ordures ménagères », il note un excédent de 1.5 millions, cet excédent augmentant d'année en année.

M. Basso estime, en conséquence, que le taux de la TEOM doit être baissé.

M. Marini est d'accord avec les orientations budgétaires proposées (pas d'augmentation fiscale). Il juge les chiffres rassurants.

Les élus de Mont Saint Martin sont satisfaits.

Il regrette que la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy n'ait pas obtenu la compétence « sédentarisation gens du voyage ».

Concernant l'aide financière apportée par la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy à la mairie de Mont Saint Martin pour la desserte du commissariat de l'Agglomération de Longwy, il fait remarquer qu'elle ne représente que 30% de la dépense totale (7000m<sup>2</sup> de terrains seront aménagés pour cette voie d'accès). Il demande si la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy ne peut pas augmenter ce fonds de concours pour la ville de Mont Saint Martin.

M. Duriez félicite les Vice Présidents et les services de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy pour ce DOB.

Il regrette également que la compétence « sédentarisation gens du voyage » n'ait pas été prise par la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy.

Il ajoute que la commune de Longlville a manifesté son souhait d'accueillir un terrain familial. Il s'interroge toutefois sur la somme qui restera à la charge des communes qui seront volontaires pour réaliser ces terrains familiaux.

Il se demande si le fonds de concours de 100 000€ qui sera octroyé aux communes ne ressemble pas plutôt à un cadeau empoisonné qu'à un soutien intercommunal, la création de terrains familiaux est un investissement très lourd pour les communes pauvres.

Pour M. Jacque, ce DOB ne fait pas allusion aux nouvelles compétences. Il estime pour sa part que la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy doit se doter de la compétence transport. Il faut aussi que dans un souci de rationalisation, elle ait la compétence eau et assainissement.

Pour lui, il n'y a pas de ressources fiscales nouvelles dans ce DOB.

Il constate également qu'il n'y a pas de volonté d'une requalification urbaine des friches (Saintignon...)

Il note par ailleurs que 300 000€ vont être dépensés pour démanteler les trois réfrigérants sur le site de Senelle alors que le Président s'était engagé à faire des économies. Pour lui, il suffit de les grillager et la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy s'honorerait de conserver ce patrimoine sidérurgique.

Il s'interroge sur le devenir de l'Hotel Saint Martin qui est actuellement ouvert aux 4 vents, et qui donne une image dégradée de l'agglomération.

En ce qui concerne la Maison de la Formation, et des sentiers cyclo pédestres, M. Jacque estime qu'on est dans la continuité.

Pour ce qui est des piscines, rien n'est programmé (nouvelle piscine ou réhabilitation). Il considère par ailleurs que la commissariat et la gendarmerie sont des équipements intercommunaux que les collectivités doivent porter.

Il ajoute qu'il ne voit dans ce DOB aucune volonté de la collectivité de s'affirmer ni sur le volet culturel, ni sur le projet d'animation du cadre de vie (cf la Plaine des Jeux).

Concernant l'aire d'accueil de Longwy-Longlaville, il prône une restructuration à condition qu'elle soit transformée en terrain familial.

M. Huard rappelle que la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy n'a pas la compétence « sédentarisation gens du voyage ».

Quant au versement d'un fonds de concours pour la réalisation des terrains familiaux, M. Jacque précise que les communes ont refusé l'adoption de la compétence « sédentarisation gens du voyage ».

Arrivée de M. Fournel à 20h10.

M. le Président suggère à M. Jacque d'être un peu plus cohérent dans ses idées quand il prône, pour les gens du voyage, la transformation de l'aire d'accueil en terrain familial alors qu'il refuse cette prise de compétence par la CCAL.

Pour M. Jacque, la vidéosurveillance doit être concentrée sur les quartiers en difficulté et pas seulement sur le golf.

Il fustige également le fonds de concours de 15 000€ qui sera distribué aux communes quelle que soit leur taille.

M. Bourguignon précise qu'une somme de 500 000€ est redistribuée aux communes membres par le biais de la dotation de solidarité et du FPIC.

Il faudra revoir les modalités de fonctionnement du FPIC mais cela nécessite une unanimité difficile à réunir.

Pour ce qui est du budget annexe « ordures ménagères », M Bourguignon précise que l'excédent antérieur est reporté.

Il ajoute qu'il faut tenir compte de l'augmentation de la TGAP, de l'augmentation du coût du traitement et des tonnages.

Le budget annexe « ordures ménagères » ne peut pas être autofinancé. Il rappelle que le budget annexe « ordures ménagères » est alimenté à 60% par le budget principal et à 40% par la TEOM.

En 2015, le budget principal abonde pour 3.5 millions le budget ordures ménagères.

M. Bourguignon explique que l'incertitude sur les tonnages collectés incite la collectivité à prendre des précautions sur ce budget.

Pour lui, le fonds de concours de 15 000€ pour chaque commune correspond à de la solidarité.

Mme Pala estime que l'octroi du fonds de concours aux communes pour la réalisation de terrains familiaux est un projet courageux.

Eile constate qu'en ce qui concerne le budget golf, cela occasionne tout de même 193 000€ de frais pour la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy.

M. Huard tient à préciser que c'est le résultat de l'étude des réfrigérants qui permettra d'éclairer les élus sur les options à retenir (démantèlement ou remise en état). L'étude portera sur la structure des ouvrages. Il faudra aussi déterminer s'ils contiennent de l'amiante.

M. Huard précise qu'il faut compter 300 000€ pour la démolition des réfrigérants et 600 000€ pour une remise en état.

M. Jacque constate que ce sont 400 000€ de dépenses supplémentaires qui seront mobilisées sur le golf (tours réfrigérantes, vidéosurveillance, avenant en plus value avec Gaia pour continuité de l'exploitation de la partie basse).

Il remarque que l'engagement pris par le Président de ne pas générer de frais supplémentaires sera difficile à tenir.

M. Acéti rejoint M. Basso concernant l'équité de la compensation pour la desserte de la gendarmerie.

Il trouve regrettable de compenser l'absence de compétence « sédentarisation gens du voyage » par l'attribution d'un fonds de concours de 300 000€.

Il pense aussi qu'il est plus judicieux d'investir dans des éclairages basse consommation.

S'agissant d'un éventuel fonds de concours pour la desserte de la gendarmerie de Lexy, Monsieur le Président souligne l'impossibilité de la rétroactivité de ce rattrapage. Il rappelle par ailleurs que lorsque la commune de Lexy avait sollicité en 2008 ce fonds de concours, M. Jacque était le Président.

M. Basso propose alors que sa commune soit accompagnée dans le projet « Leclerc ».

Le président estime alors que la commune de Lexy doit alors accepter de partager les ressources que cela va générer et de participer à une stratégie économique commune.

Il rappelle que le budget ordures ménagères n'est financé qu'à 40% par la TEOM. Proposer une diminution de la TEOM équivaudrait à augmenter la part de l'impôt (budget principal) dans le fonctionnement de ce budget.

Pour le Président, l'orientation budgétaire proposée reflète l'évolution de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy : absorption des piscines, prise de nouvelles compétences.

Il ajoute que le Président du SIAAL travaille à l'élargissement (intégration des communes non adhérentes) de cette structure, en vue de converger avec la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy.

Concernant l'eau, une étude pour l'élaboration d'un schéma directeur de l'eau est prévue. (seules 3 communes achètent de l'eau potable à la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy).

M. le Président ajoute par ailleurs qu'il faut aussi attendre la loi qui est en discussion au Parlement sur la répartition des compétences entre collectivités pour connaître l'évolution de l'intercommunalité.

Pour les réfrigérants, une étude est prévue pour connaître leur état, mais il est envisagé d'en garder au moins un comme vestige sidérurgique.

Les terrains à l'entrée du golf pourraient accueillir la future piscine.

S'agissant de développement économique, le Président reconnaît que le contexte national n'est pas favorable. Des initiatives sont engagées cependant (cf la convention avec la CCI qui est présentée), dans l'optique d'un développement des relations avec les organismes consulaires.

Concernant la compétence « sédentarisation gens du voyage », le Président précise que l'intercommunalité souhaite accompagner les communes volontaires pour réaliser des terrains familiaux. Il fait remarquer que les gens du voyage se soucient peu des décisions prises par les communes (cf occupation par les gens du voyage d'un terrain entre Cosnes et Romain et Longwy près de la Plaine des Jeux).

Le Président ajoute qu'il est également prévu l'agrandissement de l'aire de Mont Saint Martin.

Il y a donc une démarche volontariste de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy.

Enfin pour le Président, ce DOB confirme les orientations prises par la collectivité.

M. Basso souhaite répondre aux remarques de M. le Président concernant le partage des richesses de la commune de Lexy. Avec la création du supermarché Leclerc, la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy recevra forcément les recettes au travers de l'augmentation des bases fiscales de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy et de la CVAE.

Le Président clôt le débat. Le budget sera voté au cours de la séance du 26 février.

- Rétrocession du compteur d'eau mis en limite du ban communal de Mont Saint Martin

Le Vice Président, Jacques Marteau, présente ce rapport.

Il s'agit de racheter à la ville de Mont Saint Martin un compteur d'eau installé par cette dernière.

En réponse à M. Acéti, le Président rappelle que c'était normalement à la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy d'installer ce compteur d'eau.

M. De Carl, maire de Mont Saint Martin, remercie M. Marteau et les services de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy pour l'aboutissement de ce dossier.

*Le conseil communautaire, à l'unanimité, statue sur la rétrocession de cet ouvrage par la commune à la collectivité, et prévoit au budget les crédits nécessaires.*

- Gens du voyage : tarifs 2015

Le Vice Président, José Pluvinet, présente ce rapport.

M. Pluvinet propose de reconduire les tarifs 2014 et de généraliser les tarifs votés pour l'occupation illégale de l'aire de Longwy Longlaville à tous les autres stationnements illégaux.

Pour information, une somme de 2 000€ a pu être collectée sur la stationnement illégal de l'aire de Longwy Longlaville.

*Le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte les tarifs 2015 pour les services liés à l'accueil des gens du voyage, ainsi que l'indemnisation forfaitaire pour campements illégaux tels que détaillés dans la présente délibération.*

- Golf : principe de recours à une délégation de service public pour le golf (DSP)

Le Président présente ce rapport.

Départ de M. Huard à 20h45 en raison d'un problème urgent à régler dans sa commune. Pouvoir à M. Marteau.

Le Président rappelle qu'il s'agit de définir le mode de gestion du golf.

Il présente les différentes options mais estime que la gestion en DSP serait la moins « couteuse » pour la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy qui restera toutefois maître de l'investissement.

Le Président ajoute que la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy a recueilli l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, et de la CCSPL.

Après discussion avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage, il a été décidé de retenir une gestion plutôt sur 7 ans que sur 5 ans, avec une option sur 10 ans, ce qui assurera un meilleur équilibre financier pour le futur gestionnaire.

M. Jacque propose de séparer le club house du golf, pour que le restaurant bénéficie plus largement à l'ensemble de la population.

Il note que la gestion en DSP a déjà été choisie avant la consultation de l'assemblée. Il signale par ailleurs que le golf de Bitche, géré en régie, est celui qui affiche le meilleur fonctionnement.

Pour lui, le rapport présenté n'est pas suffisant pour pouvoir éclairer l'assistance.

Mme Felkar note qu'il est demandé de voter sur le principe d'une DSP mais sans que le cahier des charges ne soit annexé.

M. Didelot estime la durée de 7 ans adaptée car le golf doit évoluer et vivre.

Il rappelle que l'association des golfeurs anime le golf. Il s'interroge notamment sur sa place future dans cette DSP.

Le Président précise que le restaurant sera équipé d'une cuisine et qu'il sera ouvert à tout public et pas seulement aux golfeurs.

Selon l'assistant à maîtrise d'ouvrage, il n'est pas opportun de dissocier le restaurant du reste du site, pour l'équilibre financier global de l'exploitation.

Le Président ajoute qu'un sentier de promenade sera créé pour les non golfeurs.

En réponse aux remarques de M. Jacque, il estime que cette structure nécessite une certaine technicité, d'où le choix de la DSP et non de la régie.

Par ailleurs, il a été convenu qu'une durée plus longue permettra un meilleur amortissement de l'investissement de la société délégataire. S'il y a un problème, la résiliation est toujours possible.

Il confirme l'importance du rôle de l'association sportive. Leur place sera mieux précisée. Le Président fait remarquer également que l'Association Sportive du Golf est membre de la CCSPL et associée à l'élaboration du cahier des charges.

Le Président mise sur une ouverture de la partie basse au 1<sup>er</sup> juillet et du parcours 18 trous au 1<sup>er</sup> septembre.

*Le conseil communautaire, à la majorité des votants (3 voix contre, 4 absentions, 3 refus de voter et 38 voix pour) retient le principe du recours à une DSP de type affermage d'une durée de 7 ans avec une option possible de 10 ans, et autorise le Président à engager la procédure de consultation au titre de la DSP et à négocier les offres conformément à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

- Golf : programme des actions 2015

Le Vice Président, José Pluvinet, présente ce rapport.

Même si le golf est appelé à changer de mode gestion, il convient de se prononcer sur des évènements allant au delà de cette échéance.

Il est donc proposé de reconduire les mêmes actions qu'en 2014.

*Le conseil communautaire, à l'unanimité (3 refus de vote), adopte le programme des actions 2015 pour le golf et accorde la gratuité pour les différentes actions qui sont listées dans la présente délibération.*

- Golf : marché de gestion de la partie basse avec la société Gaia Concept Longwy : avenant n°2

Il s'agit de reconduire le contrat d'exploitation de la partie basse avec Gaia de 13 mars au 30 juin 2015. La plus value est de 8.90% (85 638.59€HT soit 102 766.31 € TTC).

*Le conseil communautaire, à l'unanimité (3 refus de voter, 2 abstentions), autorise la signature de l'avenant n°2 au marché de gestion de la partie basse du golf avec la société Gaia Concept.*

- Convention cadre de partenariat 2015 entre la CCI 54 et la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy

Le Vice Président, Jacques Claeys, présente ce rapport.

Il s'agit d'un partenariat proposé avec la CCI 54.

La participation financière de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy s'élevant à 11 150€ HT. Sur cette somme, 7 650€ seront consacrés à la réalisation des diagnostics stratégiques et à la création d'un observatoire des besoins des entreprises sur le secteur de Villers la Montagne. La CCI participera également pour une enveloppe équivalente.

M. Jacque considère que la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy n'a pas vocation à supporter les ponctions dans le budget de la CCI.

Il juge par ailleurs que c'est encore une étude de plus, alors que la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy verse déjà une subvention à l'AGAPE pour un travail similaire.

Il pense qu'il sera préférable d'affecter ces crédits au haut débit.

Le Président explique que seulement 3 500€ seront inscrits pour cette étude. Les 7 650€ restants sont consacrés aux interventions partagées, notamment sur la zone de Villers-la-Montagne.

M. Jacque demande quelle est la stratégie du Président par rapport à la Pépinières d'Entreprises de Cosnes et Romain, qui subit un lent déclin.

M. Acéti a eu connaissance du fait que les entreprises n'en parlaient pas d'elles-mêmes mais que leur bail n'était pas renouvelé.

Le Président explique que la pépinière de Cosnes et Romain est un bâtiment peu adapté : les locaux sont non chauffés et la localisation n'est pas optimale. De plus, elle fait double emploi avec la pépinière d'entreprises de Mexy.

Le Président propose donc de vendre ce bâtiment. Les locataires ont été rencontrés.

Pour le Président, il existe d'autres possibilités d'accueil (relocalisation à la pépinière de Mexy, ...). D'autre part, certaines entreprises logées à la pépinière construisent des bâtiments pour accueillir d'autres entreprises. Elles ont déjà anticipé.

*Le conseil communautaire, à la majorité des votants (1 voix contre et 47 voix pour) :*

- autorise le Président à signer la convention cadre de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe et Moselle pour l'exercice 2015.
- Autorise le Président à inscrire les crédits au budget 2015 pour un montant de 11 150€ HT.

- Contrat Territorialisé de Développement Durable (CTDD) 2012-2014 : avenant

Le Vice Président, Gérard Didelot, présente ce rapport.

Ce contrat définit les modalités de mise en œuvre de l'appui départemental au territoire de Longwy en concertation avec les acteurs du territoire pour la période 2012/2014.

Afin de pouvoir instruire les dossiers dans ce cadre en 2015, il convient de procéder à la signature d'un avenant de prolongation.

*Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant au Contrat Territorialisé de Développement Durable (CTDD) 2012-2014*

- Zone de Saintignon à Longwy : cession foncière CRIDELICH (réméré et servitudes)

Le Vice Président, Jacques Claeys, présente ce rapport.

Le r  m  r   initial de 3 ans est port      5 ans afin de laisser le temps    l'acq  reur de mener    bien son projet. Par ailleurs, une servitude de passage sur un terrain propri  t   de la Communaut   de Communes de l'Agglom  ration de Longwy doit   tre instaur  e pour permettre la desserte de l'emprise c  d  e    M. Cridelich.

M. Jacque pense que le r  m  r      5 ans est une erreur.

*Le conseil communautaire,    la majorit   des votants (2 voix contre, 1 abstention et 45 voix pour) adopte cette d  lib  ration, et autorise le Pr  sident    passer toutes les commandes n  cessaires aupr  s d'un g  om  tre, et    signer tous les actes n  cessaires    la pr  sente vente.*

- Zone de Saintignon    Longwy : cession fonci  re LIDL (servitudes)

Le Vice Pr  sident, Jacques Claeys, pr  sente ce rapport.

*Le conseil communautaire,    l'unanimit  , autorise le Pr  sident    prendre toutes mesures n  cessaire et    signer tous actes relatifs    la constitution de la servitude r  elle et perp  tuelle d  taill  e dans la pr  sente d  lib  ration, afin de permettre la desserte du terrain c  d      LIDL.*

- Vente d'un terrain sur la ZAC de MEXY au SITRAL

Le pr  sident rappelle que la CCAL a vot  ,    plusieurs reprises, sur ce sujet afin de permettre la cr  ation d'un nouveau d  p  t n  cessaire    son fonctionnement. Une 1  me d  lib  ration en date du 26/06/11 avait pr  vu l'  change de ce terrain avec le site actuel du Pulventeux. Une 2  me d  lib  ration en date du 19/02/14 d  ciderait de revenir    une vente directe. Au changement de gouvernance du SITRAL en avril dernier, en raison d'une situation budg  taire tr  s d  grad  e, la nouvelle pr  sidence du syndicat a souhait   qu'un bail emphyt  otique soit retenu. Apr  s discussion, un accord a   t   trouv   sur la base d'une vente dont le paiement serait   tal   sur 10 ans.

M. De Carli, en tant que Pr  sident du SITRAL, confirme que la nouvelle   quipe d'  lus a trouv  e une solution compliqu  e et a d   beaucoup travailler. Il est satisfait de pouvoir d  boucher sur une solution.

M. Didelot s'interroge sur les cons  quences du transfert de propri  t   seulement au bout du paiement dans 10 ans.

Pour M. Jacque, la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy devrait se doter de la compétence transport.

Le Président rappelle que les périmètres du SITRAL et de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy ne coïncident pas complètement (16 communes sur 21). Il propose également que le transfert de propriété ne soit pas inscrit dans la partie délibérative du texte proposé.

Le conseil communautaire (11 non participation, délégués communautaires du SITRAL), à l'unanimité :

- adopte cette délibération et autorise le Président à signer tout document y afférent
- Précise que la clause de réméré de 3 ans prévue initialement dans la délibération du 19 février 2014 devient sans objet et doit être retirée.

#### Informations :

##### Panneaux communicants :

M. Bourguignon explique que plusieurs communes ont sollicité un autre type de panneaux (panneaux lumineux en couleur) plus coûteux.

Il faudrait donc délibérer à nouveau compte tenu du changement de besoins.

Par conséquent, il faut soit abandonner la mutualisation, soit revoir les besoins de chaque commune

##### Délégation permanente au Président

*Attribution du marché de prestations intellectuelles pour la mise en gestion du golf intercommunal*

*Attribution du marché de gestion des aires intercommunales d'accueil des gens du voyage*

##### Divers

Comme demandé en début de séance par M. Jacque, le président propose d'aborder le problème de la desserte de la gare de Longwy et donne la parole à M. Fournel.

Celui-ci précise qu'avec l'arrivée du TGV, le principe du cadencement a été voté en séance plénière du Conseil Régional. Cela implique le réajustement de certaines lignes : certaines auront des rotations plus importantes et d'autres lignes subiront des réductions.

A son initiative, une réunion avec le Conseil Régional, le Département, la SNCF, le SITRAL, TGL, les représentants des usagers et des syndicats doit avoir lieu le 23 janvier pour réfléchir sur la stratégie globale sur la mobilité.

Il rappelle que l'agglomération de Longwy a perdu des crédits pour le park and rail qui n'a pas été aménagé. Cet équipement est indispensable pour relancer l'engouement des salariés pour le bus ou, le train. L'autre problème est la suppression de la desserte Longwy/Belval/Thionville/Metz.

Face au projet de grande dimension à Belval, il estime qu'il faut pérenniser cette configuration en intervenant auprès des autorités ministérielles luxembourgeoises et des chemins de fer luxembourgeois.

M. Jacque maintient sa motion de protestation contre la décision du Conseil Régional de Lorraine.

M. Duriez pense qu'il est utile que la question, de la mobilité transfrontalière soit prise en compte par l'intercommunalité. L'Agape réfléchit sur la mobilité des habitants et peut, à ce titre, apporter un éclairage sur les décisions.

M. le Président propose de reporter le vote de motion au 26 février lorsqu'on disposera de plus d'éléments.

Mme Pala demande à ce que l'Association des Voyageurs soit associée à cette réflexion.

Par ailleurs, M. Didelot précise que le conseil municipal de Herserange votera une motion contre la décision de la Région Lorraine.

Monsieur le Président demande si le conseil est d'accord pour voter une motion pour la gare de Vandières.

Le conseil communautaire, à la majorité des votants (5 voix contre, 43 voix pour) accepte de principe de voter cette motion.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h50.

Le Président  
C. ARIES

